



Proposition de réglementation du statut des «membres passifs»

Petits animaux Berne–Jura fait la proposition suivante à l'attention de l'assemblée des délégués 2018 de Petits animaux Suisse :

Les membres passifs des sociétés et sections et de ce fait indirectement membres passifs de Petits animaux Suisse devront être libérés de cotisations mais ne pourront pas non plus profiter des services et prestations gratuits de Petits animaux Suisse. La participation aux expositions de petits animaux devra être réservée aux membres actifs et validée par le programme d'exposition de Petits animaux Suisse.

Motifs :

- Selon le mémento de Petits animaux Suisse du 12.05.2015, les membres passifs peuvent être saisis dans la statistique de la Fédération. Les membres passifs ne paient pas de cotisation.
- Selon le mémento tous les membres passifs peuvent profiter des services de Petits animaux Suisse (Journal „L'Eleveur de petits animaux“, perfectionnement, assurance, insigne des vétérans etc.).
- Ce traitement des membres passifs des sociétés n'est pas satisfaisante. Petits animaux Suisse et plus particulièrement les délégués sont appelés à se prononcer sur le sujet des droits et obligations des membres passifs, indirectement affiliés à Petits animaux Suisse. Il n'est pas censé qu'un membre passif puisse jouir des mêmes prestations qu'un membre actif et ceci sans aucune cotisation quelconque.
- Petits animaux Suisse ne fait pas de différence entre membres actifs et passifs dans sa base de données des adresses pour le programme des expositions – de ce fait il est impossible de déterminer d'éventuels membres passifs qui participeraient aux expositions.

Nous demandons que le comité de Petits animaux Suisse examine cette proposition et qu'elle soit soumise au vote des délégués à l'assemblée de Petits animaux Suisse.

Salutation cordiales

Petits animaux Berne-Jura

Lukas Meister
Président

Reto Müller
Caissier